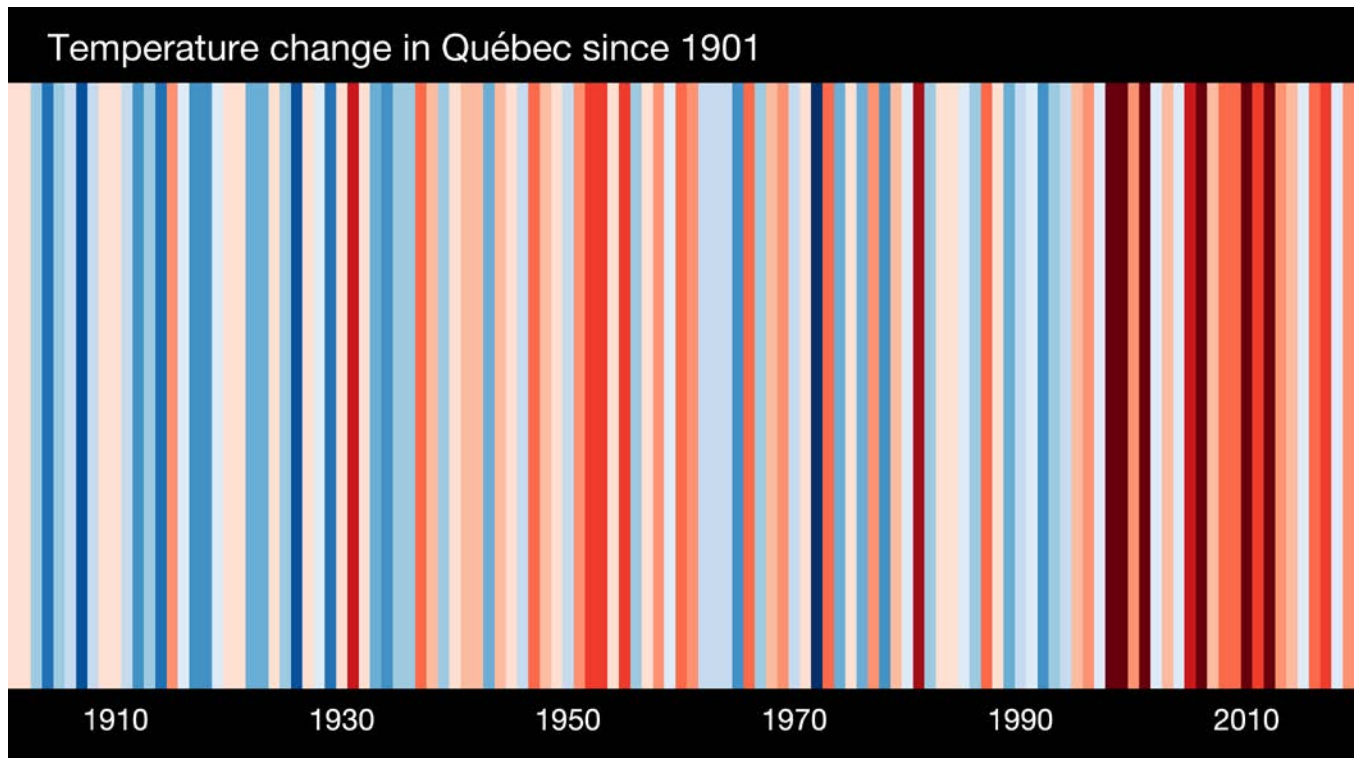


Thème E – *L'architecte et le design à l'ère de l'Anthropocène: la réhabilitation du patrimoine*



© Professor Ed Hawkins (University of Reading, RU) <https://showyourstripes.info>

Les membres de l'équipe de pratique et de recherche:

- Gavin Affleck, architecte, Affleck de la Riva Architectes
- Josée Bérubé, architecte, Provencher Roy
- **Claudine Déom, professeure, École d'architecture, responsable de l'équipe**
- Georges Drolet, architecte, EVOQ Architecture
- Gyslaine de Grandpré, architecte

Les collaborateurs :

- Jonathan Cha, conseiller principal, aménagement, Planification et gestion de projets Parc Jean-Drapeau
- Daniele Malomo, professeur, ingénierie civile, McGill University

Sommaire

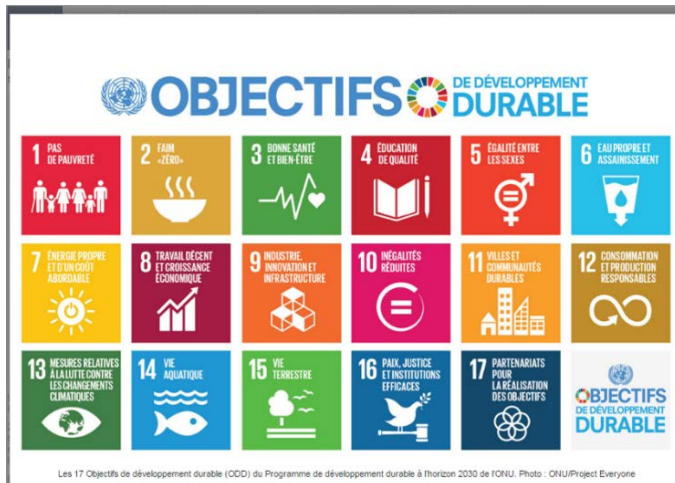
Ce thème porte sur le design architectural dans un lieu existant avec un objectif de réhabilitation. Il convie les étudiants à l'apprentissage théorique et pratique d'une démarche de conception et d'élaboration d'un projet d'architecture qui prend appui sur les connaissances, la méthode, les réflexions et les précédents du domaine de la conservation du patrimoine. Plus précisément, le thème vise à ce que les étudiants s'exercent à concevoir le projet dans un bâtiment déjà existant dans le but d'en trouver un nouvel usage, un qui permettra au lieu de contribuer à un développement qui est pérenne et de qualité.

Problématique

Anthropocène : Nouvelle ère dans la chronologie de la géologie dans laquelle l'Homme est devenu l'acteur central.

L'influence de l'Homme sur la santé de la planète se manifeste de différentes manières qui nous interpellent tous comme citoyens. Il y a cependant des enjeux qui sollicitent directement la pratique professionnelle des architectes et des aménagistes. Selon l'Organisation des Nations-Unies (ONU), l'industrie de la construction est responsable de près de 40% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et 36% de la consommation totale d'énergie. Ceci en fait une des plus polluantes de la planète.¹ Toujours selon l'ONU, il est estimé que la moitié de l'humanité soit 3,5 milliards de personnes, vit aujourd'hui dans des villes et que ce chiffre atteindra 5 milliards d'ici 2030. Les villes et les zones métropolitaines représentent près de 70 % des émissions de carbone dans le monde et plus de 60 % des ressources utilisées.²

En 2015, l'ensemble des états membres de l'ONU adoptaient les [17 objectifs du développement durable](#) (ODD), lesquels cherchent à enrayer la pauvreté, protéger la planète et assurer la qualité de vie de tous les êtres humains. Leur mise en œuvre s'échelonne sur un horizon de 15 ans. L'un d'eux, [le no 11](#), porte sur la durabilité des villes et des communautés. La conservation du patrimoine est identifiée comme l'une des sept cibles permettant l'atteinte de cet objectif.



L'identification officielle du patrimoine dans la discussion sur le développement durable marque un jalon important dans l'évolution de la doctrine de ce domaine. Malgré le fait que des rapprochements entre la conservation et le développement durable avaient déjà été articulés antérieurement à 2015, l'intégration du patrimoine dans les ODD a provoqué beaucoup de discussions sur ses différentes contributions potentielles. En plus des valeurs qui lui sont traditionnellement associées (esthétique, historique, urbaine, entre autres), le patrimoine en est maintenant à démontrer sa valeur écologique, économique et sociale, celles-ci répondant aux trois piliers ayant servi à définir conceptuellement le développement durable depuis la parution du Rapport Brundtland en 1987.

Il y a donc plusieurs raisons d'envisager la conservation du patrimoine comme un levier pour des villes et des communautés durables. Mais encore faut-il être en mesure de reconnaître les valeurs patrimoniales des différentes composantes de notre environnement bâti. Ceci n'est pas aussi simple qu'on ne le croirait car au cours de la dernière décennie, la notion de patrimoine ne se limite plus au monument historique. La notion de patrimoine se veut désormais plus inclusive et démocratique en mettant l'accent sur la relation qu'entretiennent les communautés avec les lieux qui leur sont chers.

¹ Vers un secteur du bâtiment et de la construction efficient, résilient et à émissions nulles (Rapport Programme des Nations-Unies pour l'environnement, 2018: <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-32548-synthese-rapport.pdf>).

² Les Objectifs du développement durable, Objectif 11, Villes et communautés durables : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>.

Les principaux objectifs du thème E

A) En sachant que l'apprentissage des notions propres à la conservation du patrimoine n'est pas obligatoire dans la formation en architecture au Canada, le thème E vise d'abord l'intégration des connaissances et de la méthode que le domaine du patrimoine a développées depuis un demi-siècle dans l'élaboration d'un projet d'architecture. Ce corpus permet de répondre à d'épineuses questions que confrontent tous les architectes dans leur pratique professionnelle : **Est-ce que ce lieu est patrimonial? Pourquoi? Qu'est-ce qui devrait être conservé?**

B) Compte tenu de l'importante contribution du patrimoine pour l'atteinte des objectifs du développement durable, ce thème vise également à ce que les participants s'exercent à réhabiliter un lieu existant. Ceci suscite différentes questions : **Comment trouver un nouvel usage compatible avec les valeurs de l'existant? Quel sens les nouvelles interventions induiront-elles au lieu? Le nouvel usage profitera-t-il aux générations futures?**

La réhabilitation suppose d'agir avec discernement lors de l'adaptation d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, en vue d'un usage continu ou d'une nouvelle utilisation contemporaine et compatible avec le lieu, tout en protégeant la valeur patrimoniale.³

La réhabilitation des lieux patrimoniaux est incontournable pour assurer la durabilité de nos milieux de vie, tant écologique, économique et sociale. Alors que nous acquiesçons volontiers à l'importance de recycler nos déchets, étrangement nous n'étendons pas cette logique aux bâtiments à en juger du nombre important de bâtiments abandonnés dans nos villes et des démolitions à répétition que nous rapporte l'actualité. Il y a certes là matière à réflexion pour la pratique professionnelle en architecture et la formation universitaire qui les y prépare.

Le site à l'étude : l'Île Sainte-Hélène à Montréal



Crédit: Claude Duchaine

L'île Sainte-Hélène est une île en partie naturelle, en partie artificielle, qui fait partie de l'archipel d'Hochelega. Sa riche histoire est marquée par la présence de plusieurs occupants et usages : l'île fut fréquentée par les Premières Nations au cours de la période pré-contact. À partir du 17^e siècle, elle a une vocation militaire qui perdurera jusqu'à la seconde moitié du 19^e siècle alors qu'elle devient le premier grand parc municipal de Montréal en 1874. La notoriété de l'île est surtout redevable à l'exposition universelle de 1967, Terre des Hommes, pendant laquelle elle a hébergé différents pavillons d'exposition avec

³ *Les normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux*, 2^e édition, 2010, p. 16.

l'île Notre-Dame aménagée à cette fin. De nos jours, l'île Sainte-Hélène accueille diverses activités de sports et de loisirs. La Société du Parc Jean-Drapeau est l'entité qui gouverne l'ensemble des deux îles. Elle a récemment adopté un plan directeur et d'aménagement dans lequel la conservation des témoins matériels des différentes couches de l'histoire occupe une place prépondérante.

À l'heure actuelle, plusieurs bâtiments sur l'île Sainte-Hélène sont en quête d'une nouvelle vocation, notamment ceux de la période militaire. Les étudiants inscrits au thème E en choisiront un parmi ceux qui seront proposés pour leur projet thèse. Il s'agira d'en déterminer un nouvel usage qui sera à la fois compatible avec la conservation des valeurs patrimoniales tout en atteignant certains des objectifs du développement durable de l'ONU.



*Comment trouver l'équilibre entre conserver et transformer ?
Comment faire des choix ?
Comment les communiquer ?*

Le développement d'un jugement critique, d'un esprit de synthèse et d'habiletés de communication écrite, visuelle et verbale fait donc nécessairement partie du thème E.

Les activités de formation :

ARC 6803 Séminaire de recherche (H2023, 3 cr. - les mardis am) Prof : Claudine Déom et collaborateurs

Objectifs d'apprentissage :

- Se familiariser avec la théorie du domaine de la conservation du patrimoine bâti du 19^e siècle à nos jours;
- Faciliter la compréhension de la terminologie, des concepts fondamentaux, des processus et des outils pour identifier, conserver et mettre en œuvre le patrimoine dans une perspective de développement durable;
- Se familiariser avec les grands enjeux et les défis contemporains dans le domaine du patrimoine;
- Développer le réflexe de questionner l'origine des idées et de puiser dans la théorie dans le but de développer une pratique réflexive;
- Être capable d'articuler ses réflexions à l'oral et à l'écrit.

Le séminaire est étroitement lié à l'atelier Projet de recherche. C'est par le séminaire que seront transmises les connaissances et les réflexions sur les enjeux contemporains en conservation du patrimoine. Le contenu du séminaire (théorique) nourrit la réflexion du Projet de recherche (pratique).

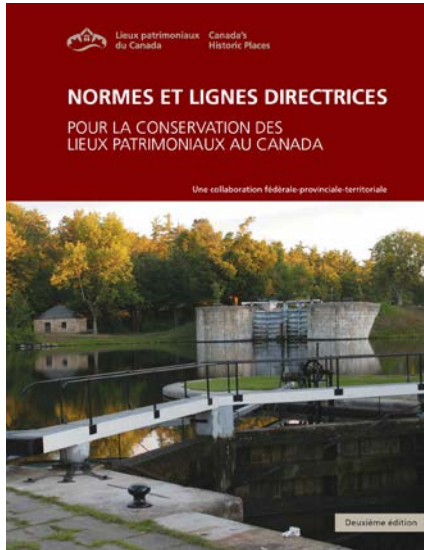
Les séances seront principalement magistrales. Des conférenciers invités feront partie de la programmation. Des lectures préparatoires hebdomadaires sont à prévoir. Les évaluations prendront diverses formes incluant la rédaction d'essais (rendu individuel) et des présentations orales (individuelle ou en équipe, à déterminer).

ARC 6801 Projet de recherche (H2023, 6 cr. - les après-midis) Profs : Claudine Déom et collaborateurs.

Objectifs d'apprentissage

- Mettre en pratique les connaissances du séminaire de recherche (faire le pont entre la théorie et la pratique);
- Élargir les habiletés de documentation et d'analyse d'un site dans le but d'en déterminer l'intérêt patrimonial
- Planifier le projet thèse
- Favoriser le développement d'une approche critique et d'un cadre philosophique personnel au sujet de la conservation du patrimoine.

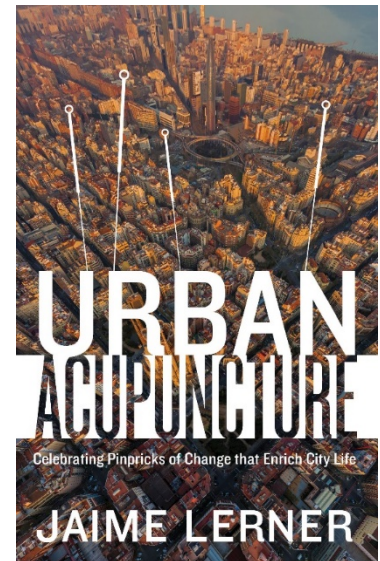
Le Projet de recherche vise à familiariser l'étudiant avec toutes les étapes préliminaires à la conception du projet lorsqu'il s'agit d'une réhabilitation dans un contexte patrimonial soit **comprendre et planifier**. Cette démarche s'inspire des [Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux](#), un ouvrage des bonnes pratiques élaboré par Parcs Canada en partenariat avec les provinces et les territoires (2^e version 2010) et une référence incontournable dans le domaine de la conservation du patrimoine.



Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux, 2^e édition, 2010.



Petit guide d'utilisation de l'approche centrée sur le paysage urbain historique (2013)



Lerner, J. (2007) *Acupuncture urbaine*, Paris : L'Harmattan. (FR)
Lerner, J. (2014) *Urban Acupuncture*, Washington: Island Press. (EN)

L'atelier de l'hiver propose également un séjour de huit jours dans la ville de Panama. Les étudiants du thème E participeront à une charrette interdisciplinaire portant sur le patrimoine du centre urbain historique de Panama Viejo, site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Organisée sous le thème de l'acupuncture urbaine et des paysages urbains historiques, la charrette réunira les étudiants de la maîtrise en Aménagement, option Conservation du patrimoine bâti de la Faculté de l'aménagement, de la Faculté d'architecture et de design de l'Universidad de Panama et de l'Universidad externados de la Colombie. Le séjour se déroule pendant la semaine des activités libres, du 27 février au 4 mars 2023 inclusivement. Une évaluation est associée à ce séjour.

ARC 6802 Projet thèse (A2023, 9 cr.) Profs : Gavin Affleck, Josée Bérubé Gyslaine de Grandpré et Georges Drolet. Le projet thèse prendra appui sur le travail du Projet de recherche et du séminaire de manière à poursuivre le développement d'une démarche patrimoniale. Le projet thèse se réalisera sur le site choisi au cours du trimestre d'hiver parmi la liste des lieux proposés. Il consistera en un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant. Il est prévu que chaque tuteur sera responsable de l'encadrement d'un certain nombre d'étudiants. Le projet thèse est individuel. Comme dans les années antérieures, le Thème E fait la promotion et met en pratique la nécessaire interdisciplinarité requise pour la prise de décision au sujet des composantes existantes de l'environnement bâti. En plus des conférenciers invités qui pratiquent dans d'autres domaines que l'architecture, les étudiants de la M. Arch. collaboreront avec ceux qui sont inscrits à la [M. Sc. Aménagement – option Conservation du patrimoine bâti de la Faculté de l'aménagement](#) dont les profils sont variés : urbanisme, architecture, histoire de l'art, etc. etc. Ces contacts prendront place dans l'atelier et dans le séminaire. Ils permettront la mise en commun de connaissances et d'expériences variées au profit d'une réflexion critique sur la nature même du patrimoine et des manières de le transformer pour en permettre une transmission pérenne.